

☐ AV Antwerpen - Limburg : Tél.: 03 221 86 11
☐ AV Brabant : Tél.: 02 674 57 11
☐ AV Oost & West Vlaanderen : Tél.: 09 244 77 11
☒ AV Wallonie : Tél.: 081 432 611

Code PC Rési. ☒ 1

Personnes responsables de l'exécution du travail:	RAPPORT n°: <u>PO23240500/Gem</u>
Nom, Prénom: <u>DAVID GHISLAIN</u>	Membre n°: <u>1</u>
N° de TVA: <u>1</u>	Installation: Nom: <u>DAVID GHISLAIN</u>
ou n° de la carte d'identité: <u>339 01 44 76 402</u>	Adresse: <u>Rive Gauche du CANAL, 6</u>
Distributeur: <u>Intercommunales</u>	<u>ZON GHILIN</u>
Compteur: n°: <u>N.P.</u> index: <u>1</u>	Date de visite: <u>11/10/2009</u>
Type de comptage: ☐ jour - ☒ bihoraire - ☐ nuit -	Propriétaire ou Mandataire: Tél.: <u>1</u>
	Nom, Prénom: <u>DAVID GHISLAIN</u>
	Adresse: <u>Rive Gauche du CANAL, 6</u>
	Demandeur: <u>ZON GHILIN</u>

Type de visite: ☒ 270 ☐ 271 ☐ 276 RGIE Nature de l'installation: ☒ Nouvelle ☐ Extension ☐ Modifi. ☐ Existante ☐ Temporaire

Contrôle sur base des prescriptions du: ☒ RGIE: art. ☒ 86 ☐ 87 ☐ 88 ☐ 95 ☐ RGPT ☐

Installation conçue pour la tension de 230 V, AC, Protection branchement: N.P. A Type: 19x 40.9
 Description du branchement: AFRIEN Type câble: EXVB Section: 4 x 1.5 mm²
 Alimentation tableau principal: 2 x 10 mm² Nbre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux: 17
 Type de prise de terre: Piquets Résistance de dispersion: 293 Ohms Isolement général: 1.2 M Ohms

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION: les schémas de position et unifilaires font parties intégrantes du rapport

<u>voir dossier en annexe</u>		

INFRACTIONS (voir la signification des numéros au verso):

Liaison Equipotentielle en ordre

Le différentiel général ~~était~~ a été plombé

L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 10/2009 ainsi qu'avant la mise en service de modifications ou extensions importantes telles que l'ajout d'un circuit.

Conclusion:

LA NOUVELLE INSTALLATION ELECTRIQUE ~~EST~~ N'EST PAS CONFORME AUX PRESCRIPTIONS REPRISES CI-DESSUS.
 L'INSTALLATION ~~ETAIT~~ PEUT ETRE NE PEUT PAS ETRE MISE SOUS TENSION

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE L'INSTALLATION EXISTANTE (ART. 276 DU RGIE)

INFRACTIONS sur la partie existante (voir la signification des numéros au verso):

Les installations doivent faire l'objet d'un nouveau contrôle avant le

Conformément à l'art. 274 de RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en servi-

Annexes: 10/20
 VISA DU DISTRIBUTEUR:

Pour le Directeur général
 Nom, N° Agent, Signature
AV 2524